

Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence, Aix, David, 1733.

Le ravage des eaux, la grêle "*et autres cas fortuits*" avaient provoqué quelques initiatives de la part de neuf communautés, qui avaient pris sur elles de s'adresser directement au Contrôleur Général des Finances, la province n'établissant plus d'imposition pour financer les secours aux communautés. Leurs requêtes furent renvoyées par le ministère à l'Intendant d'Aix, lequel, classiquement, les avaient passées aux procureurs du pays. L'Assesseur proposa de délibérer sur ce sujet à l'Assemblée générale des communautés tenue en janvier 1733. L'Assemblée délibéra... de ne rien statuer, "*attendu qu'il n'y a point d'imposition pour ce fait, et que le mal est trop général dans ce pays pour pouvoir y apporter quelque remède*". Le dernier membre de phrase était une excuse, elle aussi classique, qui, en 1733, semble moins justifiée qu'en d'autres temps où elle ne fut pas avancée. Il faut plutôt comprendre que, malgré le bien-fondé des demandes, on ne se trouvait pas, en fait, devant une de ces dégradations généralisées devant laquelle toute esquivé était impossible, comme il s'en produira d'ailleurs plus tard, provoquant une autre attitude de la part de la province.

Les procès-verbaux ayant disparu, on ne peut donner ici que la liste des 9 communautés plaignantes : Cannes, Simiane-lès-Durance, Antibes, Jocas, Pourrières, Courbon, Rians, Seyne, Ubaye.

En revanche, cette année 1733 est une des plus catastrophiques dans toutes les Alpes du Nord et en Savoie, où toutes les rivières et quantité de torrents débordent. Les listes jadis établies par Pierre Mougin (*La restauration des Alpes*) en donnent un aperçu.

● Mai 1733 :

AC Barbentane, BB (Notes aimablement communiquées par M. Martin)

A Barbentane, inondation subite de la Durance, on est prévenu en plein conseil ! Le conseil décide de faire des réparations à l'île du Mouton.

● Juin 1733 :

BM Avignon, ms 5972 ou 6392 (H. Chobaut)

Caderousse, le 11 juillet 1733 à 16 heures : violent orage de grêle grosse comme des œufs, qui abîma les récoltes et brisa de nombreuses tuiles et vitres.

● Septembre 1733 :

MOUGIN, Pierre, *La restauration des Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931.

- Savoie :

1733	Sur la Drave, celle-ci remblaie les arches du pont de Thonon, emporte le pont de Morgine et la route. Le débordement est général.
1733 14 sept.	L'Arve submerge 2 000 hectares dans sa vallée.
1733 14 sept.	Sur la Sallanche, le pont de Saint-Martin est emporté, et la plaine inondée en aval.
1733 14 sept.	Le Giffre, affluent de l'Arve noie 338 hectares.
1733 14 sept.	Le Torrent de Clévieux, affluent du Giffre, envahit Samoëns, détruit des maisons.
1733 14 sept.	La Borne, autre affluent de rive gauche de l'Arve, déborde.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



- 1733 14 sept. Le Fier connaît une de ses crues les plus désastreuses. Toutes les digues furent détruites.
- 1733 14 sept. Le Nour, affluent de droite du Fier, emporte les moulins de La Clusaz, change de lit, détruit tous les ponts, en bois ou en pierre, ravine 69 hectares.
- 1733 14 sept. Le Torrent de Saint-Ruph, qui se jette dans le lac d'Annecy, inonde toute la plaine de Faverges.
- 1733 14 sept. La Haute Isère déborde à Bourg-Saint-Maurice ; à Conflans : 522 hectares recouverts, sans compter les communaux. Emporte plusieurs maisons à Moutiers et des moulins. Les ponts y sont à nouveau détruits. L'inondation envahit Grenoble où trois maisons s'écroulent.
- 1733 14 sept. Le Doron de Bozel, affluent de rive gauche de l'Isère déborde et le Sécheron, en fait autant. Le Nant de Saint-Clément, sur la rive droite, déborde aussi.
- 1733 14 sept. L'Arly, affluent de droite de l'Isère moyenne, déborde, comme La Chaise son propre affluent de droite et le torrent de Piézan, sous-affluent.
- 1733 14 sept. L'Arc connaît une crue extraordinaire et la crue affecte le Rieu-Bel, affluent de gauche, l'Arvan, le Bourieu de Jarrier, son affluent.
- 1733 14 sept. Débordement du Glandon, affluent de gauche de l'Arc, du Bugeon, affluent de droite.
- Dauphiné :**
- 1733 Très gros débordement du Drac. Débordement de son affluent de droite, la Séveraisse.
- 1733 18 sept. Forte crue de la Romanche, avec le Vénéon. Au hameau des Albergues, des maisons écroulées en partie.

BM Avignon, ms 1588, Notes d'Achard sur les archives de Caderousse

A nouveau, à Caderousse, s'impose la nécessité, voire l'urgence, de continuer le travail aux chaussées. La pression mise par le vice légat se fait de plus en plus forte et pressante :

Fol. 22 :

"Du 19 mars 1733, délibéré de continuer les réparations contre le Rhosne".

Fol. 29v° :

"Du 12 avril 1733, ratification d'un emprunt de 600 livres fait de M^r Vedeilhe pour les réparations".

Fol. 49v° :

"Du 28 juin 1733, ordre de son Excellence pour la continuation des réparations, avec le rapport fait par le Sr Thibaud, ingénieur, contenant un devis pour exécuter lesd. réparations, avec d'assembler le conseil, d'y appeler les ecclésiastiques et forains. L'ordre porte que les réparations seront commencées par la tête de l'ouvrage et qu'on en fera en lad. année 400 canes et continuant toutes les années jusques à la perfection de l'ouvrage. Ordre de délibérer de faire une imposition pour payer la dépense de cette réparation et de la régler par différentes classes sans que personne puisse prétendre d'être exempt du paiement de cette cote".

Fol. 52 :

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



"Du 19 juillet 1733, son Excell^{ce} a envoyé un rapport des réparations fait par le jésuite Sarabat¹".

Fol. 55v° :

"Du 9 aoust 1733, les assemblées, ouï l'exposition de M^{rs} les consuls, ont délibéré de faire les réparations le long du Rhosne suivant le devis du jésuite Sarabat* et d'imposer sur les fruits et faire trois différentes classes et que les forains et les ecclésiastiques consentiront à la dite imposition sur tous leurs biens".

Fol. 60v° :

"Du 30 aoust 1733, délibéré de réparer proche le pred de M^r le duc de Caderousse et de continuer en faisant retirer les pierres de Saint-Etienne de Fort".

Fol. 64v° :

"Du 8 septembre 1733, lettre de Mr le vice-légat portant des reproches aux consuls sur ce qu'ils ne se mettent pas en état de faire travailler aux réparations, avec ordre de commencer par-dessus le lieu de Caderousse suivant le devis du jésuite Sarabat et de fortifier la digue Causan et de continuer par l'autre un peu au dessous suivant led. devis".

Fol. 66 :

"Du 13 septembre 1733, ratification de l'emprunt de 1 400 fait de Mr Vedeilhe".

Fol. 67v° :

"Dud. jour, délibéré de réparer le long du Rhosne depuis la terre de M^r Burcholon jusques à la mayre du pred de Mr le duc [de Caderousse], de bien encaisser les pieux déjà placés et y faire travailler incessamment attendu que c'est l'endroit où le Rhosne menace d'attaquer la chausse de la communauté et être le plus nécessaire pour la mettre à couvert pour ensuite travailler aux digues suivant le devis du jésuite Sarabat".

Fol. 68 :

"Lettre de M^r le vice légat pour exiger l'imposition des forains, ecclésiastiques et habitants et faire en fruits et non en argent".

Fol. 81 :

"Registre de 3 lettres de M. le vice-légat :

1° Reproches au 1^{er} consul sur ce qu'il a suspendu les réparations

2° Ordre de construire la digue désignée par le jésuite Sarabat pour conserver le lieu de Caderousse.

3° Approbation de l'emprunt et ordre de construire la dite muraille".

Fol. 83 :

"Du 13 novembre 1733, ratification d'un emprunt de 3 000 livres. fait de M. de Mellée".

Fol. 88 :

"Du 13 décembre 1733, ordonnance de M. le vice légat de mettre à l'enchère l'imposition sur les fruits tant des habitants que de forains. Délibéré de supplier son Excell^{ce} que l'imposition sera faite au vingtain sur tous les fruits des habitants forains laïques et ecclésiastiques sans aucune classe".

"Du 20^e X^{bre} 1733, formation de trois classes, au quinzain, vingtain et vingt-cinquain. Le père de Montousan, jésuite, député des forains, présent, a consenti".

Fol. 93 :

"Du 29 novembre, approbation de son Excell^{ce} de l'imposition par classes. Délibéré de mettre l'imposition aux enchères. Ratification d'un emprunt de 1 200 livres fait à M. Bertier [?] prêtre et Joseph Aubert".

¹ Nicolas Sarabat ou Sarabat de la Baisse (1698-1739), professeur de mathématiques à Marseille. Intervient ici en tant que tel et avant son voyage en Méditerranée en compagnie du chevalier de Caylus. Savant reconnu, théoricien météorologue et astronome distingué, couronné en particulier par l'Académie de Bordeaux.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

